

---

# États financiers du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

31 mars 2019

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-13

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »). Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 14 juin 2019

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

### État de la situation financière

Au 31 mars 2019

	Notes	2019 \$	2018 \$
<b>Actif</b>			
Actifs courants			
Trésorerie		<b>13 525 134</b>	14 006 796
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)		<b>2 843 244</b>	2 765 654
Montant à recevoir d'autres RLISS – Technologies habilitantes d'intégration	4	–	20 346
Débiteurs		<b>1 382 961</b>	1 253 589
Charges payées d'avance		<b>490 927</b>	617 335
		<b>18 242 266</b>	18 663 720
Immobilisations	6	<b>784 490</b>	810 955
		<b>19 026 756</b>	19 474 675
<b>Passif</b>			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		<b>15 140 393</b>	13 917 016
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	13	<b>81 331</b>	2 411 674
Montant à verser aux autres RLISS		<b>228 802</b>	101 351
Montant à verser au Ministère de la santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	3	<b>2 679 738</b>	2 115 340
Apports reportés afférents au fonctionnement	7	<b>112 002</b>	118 339
		<b>18 242 266</b>	18 663 720
Engagements et éventualités	9 et 10		
Apports reportés afférents aux immobilisations	8	<b>784 490</b>	810 955
<b>Actif net</b>		<b>19 026 756</b>	19 474 675

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil



William Hatanaka, président du conseil d'administration



Garry Foster, président du comité de vérification

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

### État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2019

	Notes	2019 \$	2018 \$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	13	<b>872 195 398</b>	857 425 062
Financement fourni par le Ministère – activités et projets		<b>159 428 570</b>	122 663 280
Produits d'intérêts		–	153 435
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		<b>273 338</b>	304 502
Autres produits		<b>1 212 827</b>	1 448 200
Total des initiatives, de l'amortissement et des activités du RLISS		<b>160 914 735</b>	124 569 417
Montant affecté aux RLISS au titre des services de cybersanté – Technologies habilitantes d'intégration	4	<b>(985 792)</b>	(1 932 719)
Financement remboursable au Ministère – produits non affectés		<b>(337 991)</b>	(22 780)
Financement remboursable au Ministère – produits affectés		<b>(206 035)</b>	(1 307 215)
Total des produits		<b>1 031 580 315</b>	978 731 765
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	13	<b>872 195 398</b>	857 425 062
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		<b>100 907 693</b>	72 233 803
Services à l'école		<b>5 560 480</b>	5 153 864
Services de soins de fin de vie		<b>1 150 612</b>	960 815
Salaires et avantages		<b>37 331 179</b>	30 728 787
Fournitures médicales		<b>6 715 824</b>	4 984 437
Location de matériel médical		<b>1 692 909</b>	1 275 625
Fournitures et articles divers		<b>3 808 544</b>	3 066 308
Bâtiment et terrain		<b>1 723 575</b>	1 339 955
Amortissement		<b>273 338</b>	304 502
Réparations et entretien		<b>220 763</b>	148 627
Initiatives, amortissement et activités des RLISS		<b>159 384 917</b>	120 196 723
		<b>1 031 580 315</b>	977 621 785
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent		–	1 109 980
Passif net repris au moment de la transition		–	(1 109 980)
Actif net au début de l'exercice		–	–
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>		<b>–</b>	<b>–</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

### État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2019

	Notes	2019 \$	2018 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent des produits sur les charges		-	-
Trésorerie reçue au moment de la transition		-	4 991 591
Passif net repris au moment de la transition		-	1 109 980
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		<b>273 338</b>	304 502
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		<b>(273 338)</b>	(304 502)
		-	6 101 571
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	11	<b>(481 662)</b>	6 287 636
		<b>(481 662)</b>	12 389 207
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations		<b>(246 873)</b>	(257 310)
Augmentation des apports reportés		<b>246 873</b>	257 310
		-	-
Variation nette de la trésorerie		<b>(481 662)</b>	12 389 207
Trésorerie au début de l'exercice		<b>14 006 796</b>	1 617 589
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>13 525 134</b>	14 006 796

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Centre-Ouest, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS couvre les régions géographiques définies de Dufferin, de la zone nord de la région de Peel, d'une partie de la région de York et d'une petite partie de la ville de Toronto.

Le RLISS a les mandats suivants :

a) *Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise*

Le RLISS permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

b) *Offrir des services de soins à domicile et des services communautaires au sein de sa région géographique*

Ces services comprennent des services de santé et des services sociaux, de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité, et la fourniture de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

*Comptabilisation des produits*

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent le financement approuvé par le Ministère pour appuyer les fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS et les activités du RLISS. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère aux fournisseurs de services de santé et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent que les fonds liés aux paiements de transfert et les fonds de fonctionnement du RLISS compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

### *Immobilisations*

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	De 3 à 10 ans
Matériel informatique et de communications	3 ans
Matériel médical	4 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur la moitié d'un exercice.

### *Apports reportés afférents aux immobilisations*

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

### *Instruments financiers*

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

**2. Principales méthodes comptables (suite)***Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

**3. Financement remboursable au Ministère**

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	<b>2019</b>	2018
	<b>\$</b>	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	<b>2 115 340</b>	974 005
Montant à verser au Ministère transféré du CASC	—	453 294
Financement remboursé au Ministère	<b>(282 332)</b>	(1 140 052)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	<b>837 084</b>	1 549 061
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration pour le groupement de l'exercice considéré	<b>9 646</b>	279 032
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	<b>2 679 738</b>	2 115 340

**4. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration**

En date du 1<sup>er</sup> avril 2013, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Est, du Centre-Toronto, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. Les RLISS du Centre et du Centre-Toronto ont quitté le groupement le 1<sup>er</sup> avril 2018 afin de créer un nouveau groupement régional. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le RLISS du Centre-Ouest a été désigné comme RLISS responsable des projets aux termes de cette entente et, par conséquent, il est responsable de la distribution des fonds et doit assurer la direction du bureau de gestion des projets partagé. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe au RLISS responsable des projets de remettre ces fonds au Ministère. Le montant total du financement reçu par le groupement pour l'exercice clos le 31 mars 2019 s'est chiffré à 2 040 000 \$ (2018 – 2 988 000 \$).

Un financement de 985 792 \$ (2018 – 1 932 719 \$) a été accordé à d'autres RLISS au sein du groupement, qui ont engagé des charges admissibles de 985 792 \$ (2018 – 1 912 373 \$). Le RLISS a inscrit un montant de 9 646 \$ à payer au Ministère.

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

### Notes complémentaires

31 mars 2019

#### 4. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (suite)

Le tableau qui suit présente l'information financière résumée relative au financement et aux charges du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration pour le groupement.

	<b>Financement accordé \$</b>	<b>Charges admissibles \$</b>	<b>2019 Surplus \$</b>	2018 Surplus \$
RLISS du Centre-Ouest	<b>1 054 208</b>	<b>1 044 562</b>	<b>9 646</b>	258 686
Montant accordé à d'autres RLISS				
RLISS du Centre	—	—	—	—
RLISS du Centre-Est	<b>345 489</b>	<b>345 489</b>	—	12 354
RLISS du Centre-Toronto	—	—	—	—
RLISS de Mississauga Halton	<b>350 866</b>	<b>350 866</b>	—	—
RLISS de Simcoe Nord Muskoka	<b>289 437</b>	<b>289 437</b>	—	7 992
Total pour les autres RLISS	<b>985 792</b>	<b>985 792</b>	—	20 346
Total pour l'ensemble des RLISS	<b>2 040 000</b>	<b>2 030 354</b>	<b>9 646</b>	279 032

#### 5. Opérations entre apparentés

*Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)*

SCSO est un organisme provincial créé le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

#### 6. Immobilisations

	<b>Coût \$</b>	<b>Amortissement cumulé \$</b>	<b>2019 Valeur comptable nette \$</b>	2018 Valeur comptable nette \$
Mobilier et matériel	<b>2 605 483</b>	<b>(2 210 702)</b>	<b>394 781</b>	452 168
Matériel informatique	<b>282 654</b>	<b>(282 654)</b>	—	2 005
Matériel médical	<b>398 382</b>	<b>(97 625)</b>	<b>300 757</b>	178 875
Améliorations locatives	<b>2 397 984</b>	<b>(2 309 031)</b>	<b>88 953</b>	177 907
	<b>5 684 503</b>	<b>(4 900 012)</b>	<b>784 491</b>	810 955

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

### Notes complémentaires

31 mars 2019

#### 7. Apports reportés afférents au fonctionnement

Les apports reportés afférents au fonctionnement représentent les montants non amortis des subventions et d'autres apports reçus en vue de financer les dépenses de périodes ultérieures. Les contrats de location liés à des infrastructures informatiques de base représentent les montants non amortis reçus des Services communs pour la santé Ontario pour le règlement des contrats de location de matériel informatique dans le cadre du projet d'infrastructures informatiques de base.

	2019 \$	2018 \$
Solde au début de l'exercice	<b>118 339</b>	—
Appports afférents au fonctionnement reçus au cours de l'exercice	<b>208 722</b>	181 413
Appports afférents au fonctionnement transférés par le CASC		111 166
Montant comptabilisé à titre de produits au cours de l'exercice	<b>(215 059)</b>	(174 240)
Solde à la fin de l'exercice	<b>112 002</b>	118 339

#### 8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2019 \$	2018 \$
Solde au début de l'exercice	<b>810 955</b>	16 538
Appports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	<b>246 873</b>	257 309
Appports afférents aux immobilisations transférés par le CASC	—	841 610
Amortissement pour l'exercice	<b>(273 338)</b>	(304 502)
Solde à la fin de l'exercice	<b>784 490</b>	810 955

#### 9. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation.

	\$
2020	1 846 465
2021	296 085
2022	53 224
2023	25 494
2024	8 027

#### 10. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel reçu par le RLISS dépend du financement fourni par le Ministère.

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. En se fondant sur l'avis du conseiller juridique quant à l'estimation réaliste du bien-fondé de ces poursuites et de l'éventuelle responsabilité du RLISS, la direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

### Notes complémentaires

31 mars 2019

#### 11. Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

	2019 \$	2018 \$
Montant à recevoir du Ministère	<b>(77 590)</b>	1 172 236
Montant à recevoir d'autres RLISS – Technologies habilitantes d'intégration	<b>20 346</b>	43 068
Débiteurs	<b>(129 372)</b>	72 537
Charges payées d'avance	<b>126 408</b>	(102 089)
Créditeurs et charges à payer	<b>1 223 377</b>	5 979 092
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	<b>(2 330 343)</b>	(1 526 216)
Montant à verser aux autres RLISS	<b>127 451</b>	(46 206)
Montant à verser au Ministère	<b>564 398</b>	688 041
Apports reportés afférents au fonctionnement	<b>(6 337)</b>	7 173
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<b>(481 662)</b>	6 287 636

#### 12. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte d'environ 380 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2019 s'est établi à 2 634 287 \$ (2018 – 2 434 260 \$) et il a été passé en charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour 2019. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2018. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

#### 13. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 872 195 398 \$ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique en 2019. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs.

	2019 \$	2018 \$
Gestion d'hôpitaux	<b>609 882 321</b>	585 329 716
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	<b>96 975</b>	96 975
Centres de soins de longue durée	<b>177 101 783</b>	170 764 034
Centres d'accès aux soins communautaires	<b>—</b>	19 851 161
Services de soutien communautaires	<b>15 882 491</b>	15 166 565
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	<b>11 190 366</b>	11 203 007
Centres de soins de santé communautaires	<b>14 064 935</b>	13 243 463
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	<b>43 976 527</b>	41 770 141
	<b>872 195 398</b>	857 425 062

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2019, un montant de 81 331 \$ (2018 – 2 411 674 \$) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et ils sont inclus dans le tableau précédent.

**13. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (suite)**

Avec prise d'effet le 31 mai 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») du Centre-Ouest. Le montant correspondant de 2018 présenté à l'égard du CASC dans le tableau précédent représente le financement fourni au CASC jusqu'à la date du transfert.

**14. Charges du conseil d'administration**

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

	<b>2019</b>	2018
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	<b>42 971</b>	48 478
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	<b>77 530</b>	59 423
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	<b>60 669</b>	61 794
	<b>181 170</b>	169 695

**15. Risque financier**

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

**16. Garanties**

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

#### **17. La Loi sur les soins de santé pour la population**

Le 18 avril 2019, la *Loi sur les soins de santé pour la population* (la « Loi ») a reçu la sanction royale. Cette loi constitue une composante clé de la stratégie du gouvernement visant à établir un système de soins de santé moderne, durable et intégré. La Loi accorde au ministre de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministre ») le pouvoir de transférer des éléments d'actif, des éléments de passif, des droits, des obligations et des employés de certains organismes, y compris le RLISS, à Santé Ontario (un nouvel organisme de la Couronne créé par la Loi), à un fournisseur de services de santé ou à un système intégré de prestation de soins. La Loi accorde également au ministre le pouvoir de dissoudre ces organismes.

Le 8 mars 2019, les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont également été nommés membres du conseil d'administration du RLISS afin de former celui-ci. Le conseil d'administration de Santé Ontario est chargé de superviser le processus de transition visant à transférer plusieurs organismes provinciaux au sein de Santé Ontario. Suite au transfert, le RLISS devrait être dissous.

Le processus de transition devrait prendre quelques années, et il est pour le moment impossible d'établir une date potentielle de transfert et de dissolution. Dans l'intervalle, le RLISS poursuivra ses activités comme le prescrit la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément à l'entente de responsabilisation conclue avec le ministre.